Le 93 renforce la protection des femmes

21/11/2011 à 6h41

Eviter le contact entre le père et la mère lors des droits de visite aux enfants. Ce nouveau dispositif est lancé aujourd'hui en Seine-Saint-Denis par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes. Unique en France, l'observatoire fête ses 10 ans cette année.

« *Souvent, les violences continuent lorsque le père retrouve la mère lors du droit de visite* », justifie Ernestine Ronai, responsable de l'observatoire. Une tierce personne formée se chargera donc d'accompagner l'enfant entre le domicile de la mère et celui du père violent.

Ce dispositif s'inscrit dans une série de dix mesures visant à protéger davantage les femmes victimes de violences dans le département : appartement réservé à celles qui sont contraintes de quitter leur domicile, consultations psycho-traumatologiques, prise en charge des trajets en taxi pour aller déposer plainte au commissariat… La plus emblématique est le téléphone portable d'alerte qui a permis depuis deux ans à 60 femmes d'appeler les policiers lorsqu'elles se trouvaient « en très grand danger ». En tout, 555 appels ont été passés, ce qui a donné lieu à 45 interventions de la police. (…)

20 minutes